

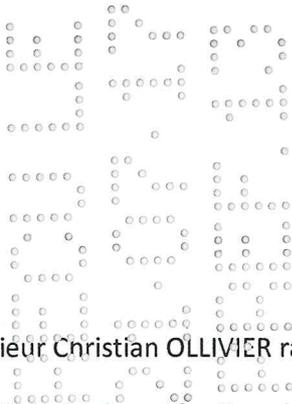
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT DE
L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18h00, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian OLLIVIER

N°1 : Ressources humaines SIBVH : poste de vacataire administratif



PRESENTS : madame RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI, (mandat Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr REVEST), J.SOMA, C.FABRE

EXCUSES : messieurs L.ROYER-PERREAUT, M.REY, R.ROCCHIA, R.RASTELLO.

Monsieur Christian OLLIVIER rapporte :

Du fait de la diversification de ses missions et de l'extension de son territoire d'intervention à l'appui de la démarche de Contrat de Rivière, le SIBVH étoffe depuis 2012 son équipe technique. Cette évolution permet de mettre en œuvre la politique approuvée par le Syndicat pour le bassin versant de l'Huveaune, en cohérence avec le calendrier institutionnel des politiques liées à la gestion des milieux aquatiques. En contrepartie, elle génère un surplus de tâches administratives (courrier, organisation de réunion, suivi des dossiers, etc.)

Un renfort de l'effectif du Syndicat pour prendre en charge une partie de ces tâches administratives est nécessaire.

Il est proposé au Comité syndical de recruter un vacataire administratif, sur le poste ouvert en catégorie C. Sur la base d'une rémunération au SMIC horaire, il conviendra de définir le nombre d'heures, ou de journées pouvant être dégagées et pouvant évoluer suivant les besoins du service.

Le SIBVH,

ENTENDU l'exposé de Christian OLLIVIER, président du SIBVH,

VUS

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34, 47 et 53,
- la délibération n°3 du 23 janvier 2017 actualisant le tableau des effectifs,
- la délibération n°1 du 23 novembre 2016 relative à l'élection du Président du SIBVH,

- la délibération du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant la politique de Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Considérant

- La nécessité d'accompagner l'équipe technique de certaines tâches administratives,
- L'avis favorable du bureau du 15 juin 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE,

ARTICLE 1 : de recruter un vacataire administratif sur le poste de catégorie C ouvert. Rémunéré au SMIC horaire pour un temps de travail hebdomadaire défini suivant les besoins des services. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT

Christian OLLIVIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 2

OBJET : Demande de subvention de l'association France Nature Environnement (FNE) 13 pour son action « La Rivière m'a dit »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE

EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association FNE 13 a déposé une demande de subvention pour son action « La Rivière m'a dit » réalisée sur l'année scolaire 2017-2018. Il s'agit d'une action pédagogique à destination de vingt-cinq classes de primaire ayant pour objet de sensibiliser et informer le jeune public sur l'importance des milieux aquatiques, leur fonctionnement, la faune et la flore, et l'importance d'avoir une gestion intégrée sur un cours d'eau. Cette action s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « jeunes » animé par le SIBVH.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association FNE 13,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association FNE13 pour son action « La Rivière m'a dit ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association FNE13 pour son action « La Rivière m'a dit » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 3

OBJET : Demande de subvention du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) côte provençale pour son action « Parcours Eau »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE
EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

Le CPIE côte provençale a déposé une demande de subvention pour son projet « Parcours eau » réalisé sur l'année scolaire 2017-2018. Il s'agit d'une action pédagogique à destination de vingt-cinq classes de primaire (cinq sur Marseille et vingt sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile) ayant pour objet la mise en place d'un programme d'animation pour la sensibilisation au développement durable sur le thème de l'eau en s'appuyant sur le cas du bassin versant de l'Huveaune. Ce projet s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « jeunes » animé par le SIBVH.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par le CPIE côte provençale,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros au CPIE côte provençale pour son action « Parcours Eau ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros au CPIE côte provençale pour son action « Parcours Eau » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 4

OBJET : Demande de subvention de l'association Colinéo pour le Collectif Associations Huveaune (CAH) pour son projet « Un fleuve, une vallée, des collèges ! »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE

EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association Colinéo pour le Collectif Associations Huveaune a déposé une demande de subvention pour son projet « Un fleuve, une vallée, des collèges ! » réalisé sur l'année scolaire 2017-2018. Il s'agit d'une action pédagogique à destination des collégiens du bassin versant de l'Huveaune. Pour l'année scolaire 2017-2018 le projet sera dirigé vers 10 classes de différents collèges du bassin versant après une année pilote fructueuse en 2016-2017. La volonté du CAH par cette action est d'intégrer l'Huveaune aux différentes matières étudiées par les élèves en faisant un lien avec les programmes scolaires. Ce projet s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « jeunes » animé par le SIBVH.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Colinéo,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association Colinéo pour le projet « Un fleuve, une vallée, des collèges ! ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association Colinéo pour le projet « Un fleuve, une vallée, des collèges ! » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 5

OBJET : Demande de subvention de l'association Naturoscope pour son action « Classes Huveaune »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE

EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association Naturoscope a déposé deux demandes de subvention pour son action « Classes Huveaune » réalisée sur deux années scolaires : l'année scolaire en cours 2016-2017 et celle à venir 2017-2018. Il s'agit d'une action pédagogique à destination de quinze classes de primaire et de collège sur Marseille ayant pour objet de sensibiliser et informer le jeune public sur l'importance des milieux aquatiques, leur fonctionnement, la faune et la flore, et l'importance d'avoir une gestion intégrée sur un cours d'eau.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu les deux dossiers de demande conformes et complets déposés par l'association Naturoscope,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association Naturoscope pour son action « Classes Huveaune ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association Naturoscope pour son action « Classes Huveaune » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : **14**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 6

OBJET: Demande de subvention de l'association Robins des villes pour son projet « des Rives et des Rêves »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE
EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association Robins des villes a déposé une demande de subvention pour son projet « des Rives et des Rêves » réalisé en deux phases de 2016 à 2018. La première phase de ce projet s'est étalée sur l'année scolaire 2016-2017 et la seconde, faisant l'objet de la présente délibération, aura lieu sur l'année scolaire 2017-2018. Le projet « des Rives et des Rêves », propose de faire réfléchir différents types d'acteurs (acteurs du territoire, étudiants et riverains) à la relation ville-fleuve-industrie à travers l'évolution de la vallée. La phase 2 consistera en l'implication d'étudiants en étude supérieure pour proposer des aménagements en bordure d'Huveaune reprenant le contenu technique de la phase 1, monté avec des scolaires et le grand public, et la réalisation d'une exposition de présentation de ce projet novateur.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,
Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),
Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Robins des villes,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2700 euros à l'association Robins des villes pour son projet « des Rives et des Rêves ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2700 euros à l'association Robins des villes pour son projet « des Rives et des Rêves » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au budget 2017, imputation 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 7

OBJET : Demande de subvention de l'association Hunamar pour son action « l'Effet Domino »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE
EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association Hunamar a déposé une demande de subvention pour son action « l'Effet Domino » réalisée sur l'année scolaire 2016-2017. Il s'agit d'une action pédagogique centralisée sur Marseille ayant pour objet la réflexion de scolaires sur la problématique de diffusion des déchets dans l'Huveaune jusqu'à la mer et l'organisation d'une collecte de déchets avec leurs familles et les élus de leur territoire. Ce projet s'inscrit dans le cadre des groupes de travail « jeunes » et « opérations d'interventions citoyennes » animés par le SIBVH.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Hunamar,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Hunamar pour son action « l'Effet Domino ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Hunamar pour son action « l'Effet Domino » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrit au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : **14**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N°8

OBJET : Demande de subvention de l'association Hunamar pour son action « Net'Huveaune 2017 »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE

EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association Hunamar a déposé une demande de subvention pour son action « Net'Huveaune 2017 » réalisée le 20 mai 2017. Il s'agit d'une action de nettoyage des berges de l'Huveaune sur un site de la commune de Marseille. Cette journée a réunie les jeunes du territoire, les associations et le grand public (près de 300 personnes au total). Hunamar organise depuis plus de 15 ans un nettoyage des berges de l'Huveaune avec une valorisation des déchets ; une extension aux communes en amont de Marseille pourra être imaginée dans le cadre des journées « Huveaune Propre ».

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Hunamar,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Hunamar pour son action « Net'Huveaune 2017 ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Hunamar pour son action « Net'Huveaune 2017» à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017, imputation 6574

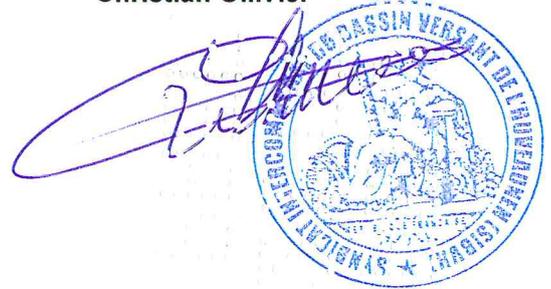
ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : **14**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N°9

OBJET : Demande de subvention de l'association les Amis de l'Huveaune pour son action « Huveaune Propre »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE
EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association les Amis de l'Huveaune a déposé une demande de subvention pour son action « Huveaune Propre » réalisée le 22 septembre 2017. Il s'agit d'une action de nettoyage des berges de l'Huveaune sur une dizaine de tronçons de l'Huveaune. Cette journée réunie les jeunes du territoire, les collectivités, les associations et le grand public (près de 1000 personnes au total). Le bilan de cette journée, pilote en 2016, a montré une mobilisation forte autour d'une journée de ramassage de déchets ainsi fédérée à l'échelle du bassin versant. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des déchets menée par le SIBVH. L'appui du SIBVH à ce type de projet permet de les dynamiser et démultiplier vers une prise en charge complète des associations porteuses. Le SIBVH accompagne étroitement l'association « les Amis de l'Huveaune » dans l'organisation de cette journée « Huveaune Propre » et proposera un rassemblement afin de développer l'identité bassin versant chez les participants.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association les Amis de l'Huveaune,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association les Amis de l'Huveaune pour son action « Huveaune Propre ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association les Amis de l'Huveaune pour son action « Huveaune Propre » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : **14**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 10

OBJET : Demande de subvention de l'association Robins des villes pour son action « les balades géo-eau-graphiques »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE
EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

L'association Robins des villes a déposé une demande de subvention pour son action « les balades géo-eau-graphiques » réalisée sur l'année scolaire 2017-2018. Il s'agit de parcours pédagogiques à destinations des scolaires (10 balades) et du grand public (3 balades) ayant pour thématique la problématique inondation et le ruissellement pluvial sur le bassin versant de l'Huveaune. Il existe cinq parcours différents couvrant l'ensemble du linéaire de l'Huveaune. Cette action pourra notamment s'articuler avec la démarche de Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), que porte le SIBVH, selon l'axe 1 visant à améliorer la connaissance et la conscience du risque.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Robins des villes,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2700 euros à l'association Robins des villes pour son projet « les balades géo-eau-graphiques ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2700 euros à l'association Robins des villes pour son projet « les balades géo-eau-graphiques » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 11

OBJET : Demande de subvention du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) côte provençale pour son action « Educ'Tour Risques inondations sur le bassin versant de l'Huveaune »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE
EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

Le CPIE côte provençale a déposé une demande de subvention pour son projet « Educ'Tour Risques inondations sur le bassin versant de l'Huveaune » réalisé sur l'année scolaire 2017-2018. Il s'agit d'une action pédagogique à destination des élus et des acteurs du territoire se déroulant autour de sorties de terrain et de l'animation d'échanges et de débats. Cette action préfigure de projets qui pourront être mis en œuvre dans le cadre de l'axe 1 : améliorer la connaissance et la conscience du risque dans le cadre de la démarche de Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) portée par le SIBVH. En effet, les premières rencontres prévues dans le cadre de ce projet alimenteront la concertation et la participation citoyenne accompagnant le montage en cours du PAPI.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par le CPIE côte provençale,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 euros au CPIE côte provençale pour son action « Educ'Tour Risques inondations sur le bassin versant de l'Huveaune ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 euros au CPIE côte provençale pour son action « Educ'Tour Risques inondations sur le bassin versant de l'Huveaune » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian Ollivier



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 26 juin 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier

N° 12

OBJET : Demande de subvention de l'association Planète Sciences Méditerranée pour le Collectif Associations Huveaune (CAH) pour son action « Les fêtes de l'Huveaune – volet pédagogique »

PRESENTS : Madame M.RAVEL, messieurs S.CATTANEO, P.AGOSTINI, L.COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), C.OLLIVIER, D.REY (mandat de Mr ROCCHIA), J.SOMA, C.FABRE
EXCUSES : messieurs M.REY, L.ROYER-PERREAUT, R.ROCCHIA, R.RASTELLO

Madame Monique Ravel rapporte,

Le Collectif Associations Huveaune a déposé une demande de subvention pour son action « Les fêtes de l'Huveaune » ayant eu lieu du 15 mai au 18 juin 2017. Les fêtes de l'Huveaune sont organisées sur plusieurs journées et accueillent plusieurs publics : grand public, élus, acteurs locaux (3 événements grand public en 2017) et les jeunes scolaires ou en centres de loisirs (7 journées à destinations des jeunes du bassin versant en 2017). Ces événements festifs sont les lieux pour une diffusion d'informations pédagogiques sur le bassin versant de l'Huveaune et les enjeux de son Contrat de Rivière. Chaque année, un temps fort bassin versant est organisé par une commune du linéaire de l'Huveaune (Aubagne en 2016, Roquevaire en 2017) et est l'occasion de développer une identité bassin versant chez les participants via un moment inter-villes dédié et une présentation de nombreux projets à travers le territoire. Le village associatif Huveaune, issu du volet pédagogique des Fêtes de l'Huveaune et porté par le Collectif Associations Huveaune, est au cœur du message pédagogique diffusé à l'occasion de ce temps fort.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monique Ravel, conseillère syndicale SIBVH référente ISEF,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Planète Sciences Méditerranée,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 15 juin 2017,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4000 euros à l'association Planète Sciences Méditerranée pour son action « Les fêtes de l'Huveaune – volet pédagogique ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4000 euros à l'association Planète Sciences Méditerranée pour son action « Les fêtes de l'Huveaune – volet pédagogique » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2017 imputation 6574

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT

Christian Ollivier

